

Udo Friedrich, Karl Ubl (Hg.), Gewohnheit als Regulativ des Handelns im Mittelalter, Ostfildern (Jan Thorbecke Verlag) 2024, 292 S., 6 Abb., ISBN 978-3-7995-2053-9, EUR 45,00.

rezensiert von | compte rendu rédigé par
Olivier Descamps, Paris

Mittelalter – Moyen Âge (500–1500)

DOI:
[10.11588/frrec.2025.3.113173](https://doi.org/10.11588/frrec.2025.3.113173)

Seite | page 1

Cet ouvrage réunit les contributions de différents auteurs ayant participé à un séminaire tenu en 2019 à l'université de Cologne. Il part du concept de conventionalité et s'inspire de la définition établie par David Lewis en 2002, qui voit dans la convention l'ensemble des pratiques collectives développées par les sociétés, les associations ou les groupes par accord, habitudes et orientations dans le temps. Les codirecteurs du volume souhaitaient étudier la dynamique dans différents champs disciplinaires au cours de la période médiévale. Une méthodologie avait été définie afin de dégager une homogénéité des articles, car les conventions couvrent un vaste champ de pratiques sociales et d'opérations techniques avec des préentions, une autorité et une originalité variables. La notion de conventionalité au Moyen Âge est représentée par les coutumes, ou *consuetudines*, dont le contenu varie des taxes aux libertés des communautés en passant par le cas le plus fréquent, les droits locaux. La période fut décisive à maints égards. En effet, les coutumes n'intéressent pas uniquement des normes juridiques admises par une communauté qui admet le caractère obligatoire des faits répétés. Plus généralement, elles cachent de nombreux phénomènes comme des fictions, des instruments de domination ou des processus de négociation. Si on peut constater que, dans certains domaines, les coutumes sont prescriptives, il importe de relever qu'elles peuvent être également descriptives comme par exemple dans la sphère religieuse. Il est possible d'analyser la place de la conventionalité, dont la *consuetudo* est un vecteur, dans les domaines politique, philosophique, rhétorique, économique et éducatif. Dans chacun, on oscille entre le prescriptif et le descriptif. Mais la focale doit être resserrée sur le contenu de la *consuetudo*. L'un de ses éléments caractéristiques est l'*habitus*. Dès lors, l'ouvrage propose de s'interroger sur la nature de la coutume, ce qu'elle est et ce qu'elle n'est pas. La coutume est-elle l'habitude ou plus que cela? Pourquoi ce concept s'est-il inscrit dans la longue durée avec une vertu de légitimation? Quand et comment cette vertu est-elle née? Quelle a été l'approche des discours sur les coutumes? Répondant à ces questions, l'ouvrage est divisé en trois parties: une aborde la notion de coutume, la seconde son émergence tandis que la dernière réunit des contributions sous l'égide de »l'honneur, l'*habitus* et le rang«. L'intérêt de l'ouvrage est de faire dialoguer plusieurs disciplines et de saisir la place de la conventionalité.

La première partie est composée de cinq articles concernant des domaines aussi divers que la littérature classique, le droit



Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris | publiée par l'Institut historique allemand



Publiziert unter | publiée sous
[CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/)

canonique, la procédure ou les libertés dans le cadre municipal. Elisabeth Schwab nous convie à une comparaison entre deux textes: l'un de Tertullien sur le voilement des Vierges, l'autre d'Apulée, relatif à Cupidon et Psyché. On apprend que *Consuetudo* est l'assistante de Vénus qui aide Psyché à s'habituer aux rapports nocturnes avec Cupidon. L'autrice nous révèle que la force de l'habitude s'incarne dans les corps des protagonistes. La *consuetudo* est donc une personne ce qui contraste avec l'idée que le Moyen Âge se fait de cette notion. Till Stüber s'intéresse à la notion dans le cadre du droit ecclésiastique. Il met en rapport *traditio* et *consuetudo* en les analysant dans le droit avant le décret de Gratien. Si la *traditio* précède la *consuetudo*, elles diffèrent par certains aspects: il n'existe pas de mauvaise tradition chrétienne alors qu'ont prospéré de mauvaises coutumes. Jörg Oberste s'intéresse aux statuts de l'abbé Pierre le Vénérable et nous conduit dans l'histoire d'un ordre majeur: Cluny. Si la règle fondamentale est celle de Saint Benoît, une tolérance existe quant à des conventions dans des domaines où aucune règle écrite ne pouvait être mobilisée. Dès lors, la conventionnalité occupe une place importante et mène à la réflexion sur une théorie de la coutume. Des traits essentiels caractérisent la validité de cette source du droit: la conformité à la raison, le service de l'intérêt commun, l'inscription dans la longue durée, la conformité au droit naturel et l'accord de la communauté quant à sa force obligatoire. Noëlle-Laetitia Perret prouve combien l'habitude est essentielle à l'éducation et à l'apprentissage de la morale. Elle le démontre à travers les œuvres de trois auteurs: Aegidius de Rome, Raymond Lulle et Konrad von Megenberg. L'autrice étudie la place de l'habitude dans l'acquisition des valeurs morales avant d'en mesurer toute l'importance pour connaître les piliers de la religion chrétienne. Les trois auteurs partagent la conviction qu'il faut très tôt inculquer des habitudes aux enfants car elles sont acquises pour une longue durée. Sabine von Heusinger nous emmène au cœur des corporations, institutions majeures du Moyen Âge. À partir d'une comparaison entre les villes de Strasbourg et Cologne, elle montre que la conventionnalité fonde la stabilisation des groupes sociaux. La force de la négociation et de la coutume devant les autorités renforce une assignation stricte de la terminologie à une époque où l'on sait que le vocabulaire est encore assez instable. Ainsi les mots »droits«, »origine«, »liberté« et »honneur« ne sont pas interchangeables.

La seconde partie de l'ouvrage permet de voir l'émergence de la coutume. Cinq articles illustrent cette naissance dans des domaines électiques. Norbert Nußbaum examine l'émergence de la coutume dans le domaine de l'architecture et une normativité des procédés de construction, transmis de génération en génération. On peut parler de transfert de technologie, ce qui aboutit à une uniformisation des techniques architecturales. Dirk Heirbaut présente une étude sur les rapports entre la coutume et le droit à partir d'un corpus de sources flamandes et allemandes. La coutume est la source majeure du droit via le rôle des juges, ou plus généralement de locuteurs, ce qui favorisent la constitution d'un ensemble de règles qui circulent entre les régions. Julia



Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris |
publiée par l'Institut historique allemand



Publiziert unter | publiée sous
[CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/)

Exarchos met en lumière la force de l'habitude dans la liturgie médiévale. La liturgie fait partie des habitudes locales et constitue même un élément de leur identité. Les populations croyaient en l'efficacité des rituels. L'auteur étudie l'oscillation entre tradition et innovation en ce domaine. Les évolutions sont souvent justifiées par des motifs sociaux, politiques ou bien parce que les anciens rites sont erronés. Romedio Schmitz-Esser analyse pour sa part la conventionalité dans le domaine des coutumes funéraires. La coutume l'emporte souvent sur le droit en raison de la place des émotions. Au-delà de ce constat, la coutume s'oppose toujours à la norme et l'on saisit l'influence de la flexibilité de la première contrairement à la seconde. Ulla Kypta s'attache à démontrer comment les conventions émergent au milieu de l'écrit en partant des pratiques de marchands allemands. Son analyse circonstanciée s'appuie notamment sur l'étude des formes de représentations, lui permettant de déterminer des facteurs expliquant les similitudes entre les formules juridiques dans le Nord de l'Europe.

Dans la dernière partie, Jörg Peltzer étudie l'habitude comme facteur déterminant du rang – à savoir la disposition des sièges à la cour de l'Empire austro-allemand. Au prisme d'un discours de Hartmann von Aue, Christiane Witthöft constate que l'idéal d'honneur n'est pas fixé d'avance mais doit d'abord être négocié au cours de l'action. Enfin, un dernier article signé Tobias Bulang et Sophie Knapp s'intéresse à la force de l'habitude et de la conventionalité dans la poésie chantée et montre que son effectivité est le résultat d'une lutte socio-historique. Cet ouvrage apporte une pierre importante à l'édifice de la conventionalité et permet, par son interdisciplinarité, d'ouvrir vers d'autres études dans d'autres domaines.

Mittelalter – Moyen Âge (500–1500)

DOI:
[10.11588/frrec.2025.3.113173](https://doi.org/10.11588/frrec.2025.3.113173)

Seite | page 3



Herausgegeben vom Deutschen
Historischen Institut Paris |
publiée par l'Institut historique
allemand



Publiziert unter | publiée sous
[CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/)